



## BURUNDI – 36EME SESSION DE CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Collectif des victimes et parties civiles « Justice for Burundi » est présent à Genève à l’occasion de la 36<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l’Homme.

Le Collectif a pris acte des efforts de lobbying du gouvernement burundais pour bloquer toute suite au rapport rendu publique le 4 septembre dernier à propos du Burundi et qui sera présenté devant le conseil des droit de l’homme le 19 septembre, le collectif s’insurge contre ces manœuvres de dernière minute.

**Le Collectif rappelle d’abord que personne, ni Etat, ni organisation, ni institution quelconque, ne peut déposséder nos mandants de leur droit à accéder à la Justice.**

Refuser l’exercice de ce droit qui est au fondement même du minimum de l’Etat de droit, c’est laisser la porte ouverte à la vengeance et à la violence, le cycle même de la violence que les familles du collectif refusent. Les familles croient en la Justice et elles doivent pouvoir accéder à un mécanisme d’enquête et d’investigation fiable destiné à collecter des éléments de preuve dans le respect du contradictoire.

Le lobbying de certains dirigeants burundais cherche à éviter l’émergence d’un processus d’enquête et judiciaire fiable.

Les familles rappellent solennellement qu’elles ont souffert dans leur chair et dans leur vie affective des innombrables crimes commis. **Les faits dont elles ont souffert et qui ont été décrits à la commission d’enquête sont incontournables.** Les enquêteurs ont rencontré des victimes de tortures, des victimes de violences sexuelles et les témoignages étaient factuels, précis et concordants. Il en est de même pour les récits de disparition ou d’assassinats. Des témoins ont pu être filmés avec des récits clairs et très complets. Des témoignages écrits ont été présentés aux enquêteurs. Des personnes membres de l’appareil d’Etat ont accepté de témoigner sous le couvert du secret. Ces faits-là sont incontournables. Le travail de collecte des preuves interdit le mensonge et réduit à néant toute stratégie diplomatique chargée d’hypocrisie. La seule voie permise est celle de la poursuite de l’effort de justice et de la tenue d’enquête judiciaire.

**Les crimes commis sont imprescriptibles et jamais les familles ne renonceront à ce que justice soit rendue.**

**L’argument du panafricanisme agité par les détracteurs du collectif est une trahison du mouvement panafricain.** Tous les membres du collectif réaffirment leur attachement au mouvement panafricain. Les pères du mouvement - Sankara, Lumumba, Mandela, Nyerere, Rwigasore, ...- n’auraient jamais permis que les dirigeants d’un pays pillent, torturent, tuent,

enlèvent, violent, ... leurs propres frères et sœurs. Ce sont les oppresseurs qui s'adonnent aux crimes contre l'humanité, pas ceux qui luttent pour l'émancipation radicale du continent africain.

L'Union européenne a un passé colonial. Tous, nous en sommes conscients et cette question laisse des blessures vives dans l'histoire des relations entre les peuples. Mais **l'enjeu de la crise actuelle, ce n'est pas le passé colonial, c'est le présent criminel**. Des crimes sont commis. Les familles veulent justice et prennent appui aujourd'hui sur toutes personnes, institutions, organisations, Etats qui acceptent cette lutte et la partagent, ni moins ni plus. Dans ce combat à mains nues, tous les Etats et toutes les autorités, toutes les personnalités qui soutiennent l'exercice d'une justice effective et indépendante sont les bienvenus. C'est aussi une question de responsabilité collective dans la Région des Grands Lacs.

Le collectif n'aurait pas demandé mieux que la justice soit immédiatement exercée au Burundi et en Afrique car c'est là que la Justice est attendue le plus fortement. **Mais à ce jour, au Burundi, PAS UN SEUL CRIMINEL lié à l'appareil d'état n'a été traduit en justice pour crime contre l'humanité. PAS UN SEUL. Est-ce que l'effectivité de la justice signifie désormais l'absence de justice ?** Est-ce que le Procureur général du Burundi et tout son appareil judiciaire et policier sont moins efficaces que les familles et leurs avocats travaillant gratuitement avec des moyens de fortune ? Est-ce que la DIGNITE de la JUSTICE est un vain mot à Bujumbura ? A l'heure où des hommes et des femmes doivent apprécier ce qui se passe, qu'ils sachent que les familles africaines qui ont donné des mandats clairs, demandent que dans la tradition de la lutte du mouvement panafricain contre l'oppression du peuple, les personnes recherchent loyalement et sans faux fuyant l'institution judiciaire qui est en mesure de faire progresser la lutte contre l'impunité.

**Cette lutte contre l'impunité impose la tenue d'enquêtes impartiales et seuls les services d'enquête du bureau de procureur de la CPI sont en mesure de jouer un rôle positif à cet effet.** Le débat sur le rôle de la CPI, sur la nécessité de faire respecter la voix de l'Afrique dans le concert des Nations est totalement soutenu par le collectif. Mais, aujourd'hui, ce qui est en jeu, c'est la tenue d'enquêtes dans les règles de l'art, ni moins ni plus. Nos mandants vivent cachés à Bujumbura, au Burundi et dans les camps. Nous redisons que nos mandants risquent d'être assassinés à tout moment. Personne sauf le Bureau du Procureur à la CPI, n'a les budgets, les moyens, les techniques pour mettre en œuvre une enquête indépendante tout en garantissant un minimum de sécurité aux familles des victimes et aux témoins. Tel est l'enjeu actuel de la prochaine étape à accomplir. C'est un enjeu vital pour la Vérité judiciaire, pour que la Vérité judiciaire colle à la Vérité tout court. Personne ne devrait craindre pareille enquête car ce n'est qu'au terme de celle-ci, menée à charge et à décharge que des procédures seront entamées contre les personnes à l'égard desquelles des preuves auront été collectées. Ces personnes citées à comparaître auront droit à un procès équitable. Que les prétendus professionnels de la justice qui essayent d'éluder le débat judiciaire rendent honnêtement compte de la réalité contemporaine de la situation au Burundi : seule une enquête menée par le Bureau du Procureur contribuera à éviter les enfumages de tous ordres actuellement en cours. **Si les autorités de Bujumbura n'ont rien à se reprocher, elles devraient ouvrir toutes grandes les portes du Burundi et inviter les officiels et autorités à collaborer activement. Rien de tout cela jusqu'à ce jour...**

**L'Afrique n'appartient pas aux auteurs de crimes contre l'humanité et ceux-ci n'ont aucunement le droit de confisquer la Parole sur le devenir de ce continent. L'Afrique appartient aux peuples d'Afrique.**

Et ceux-ci crient leur soif de Justice. Ils clament aussi par notre voix, leur volonté indéfectible d'amener concrètement les auteurs des crimes devant des Juges indépendants. Leur préférence est que justice soit rendue en Afrique mais aujourd'hui la justice burundaise n'a rien assumé et aucun autre outil judiciaire et d'enquête policière n'existe hormis la CPI. Puissent les personnalités, les Etats appelés à prendre des résolutions dans les heures à venir, puissent les magistrats de la Cour pénale internationale entendre ce cri radical d'hommes et femmes qui n'ont qu'un mot à la bouche : Justice, Justice, Justice. Puissiez-vous ne pas sombrer dans l'indigne complicité avec les assassins et leurs commanditaires.

Genève, le 18/09/2017

**Pour le Collectif Justice for Burundi « J.F.B »**

Armel Niyongere  
[armelniyo@gmail.com](mailto:armelniyo@gmail.com)  
WhatsApp: +250.784.915.091  
+ 41.767.926.518

Bernard Maingain  
[bm@xirius.be](mailto:bm@xirius.be)  
Tel: +32.475.60.87.64

Lef FORSTER  
[cabinetlforster@free.fr](mailto:cabinetlforster@free.fr)  
Tel : +33.6.07.04.36.02

Lambert Nigarura  
[nigarlambert@gmail.com](mailto:nigarlambert@gmail.com)  
Tel : +32.466.30.83.18

Alain Detheux  
[alain.detheux@m13.be](mailto:alain.detheux@m13.be)  
Tél. : 02.538.36.20